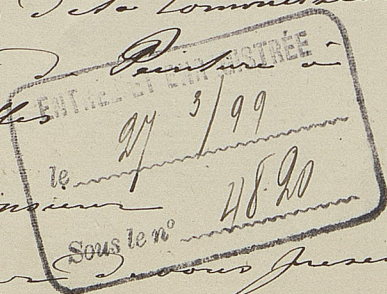


à Monsieur le Président
et Membre de la Commission
des Musées de la Ville de
Bruxelles

Monsieur



J'ai l'honneur de vous présenter pour la Musée — deux
Tableaux — peints par
D. V. abtloot et. représentant
des Vues de l'ancienne Lambre
la prise pour les 2. est de
trois Mille francs

Je vous prie d'agréer, Messieurs,
l'assurance de mes sentiments
Dès très gens

L. Pons Delycke.

rue des Comédiens. 36.

Lundi 27. Mars. 1899... Bruxelles

Brunell 29th / 1844

(2)

Mr Dyke
Esq

Dear Sir I have the
pleasure to inform you that
I have the honor to
principally to be
satisfied with the
performance of the
work done by the
Messrs Dyke & Co
in the construction of the
new bridge over the
River of the
City of London -
I have the honor to
be, Sir, your obedient
servant

21820

Mr Dyke & Co
Messrs Dyke & Co
Messrs Dyke & Co

Enclosed

~~contient~~ Non au Bureau
Sceptes et ententes
la Reunion de Paris

Ci-dessous propres à l'usage de

Vendredi 31 Mars. 1899. (3)

Monsieur le Secrétaire

Monsieur j'accepte l'offre
de deux mille francs. que
vous me proposez pour les
deux tableaux. que j'ai pré-
sentés en séance du 27 mars
représentant deux vues
de l'ancienne Cambrai.

Je suis monsieur
avec respect votre
tout dévoué

L. Van der Meulen

Van der Meulen
31

Revenant à d'anciennes
par le prix d'abonnement
Modeste ~~par~~ de 2000 —
Smith 1869
L. O.

MINISTÈRE

DE

l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION

DES

Beaux Arts.

N^o 28652.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 20 Avril 1899



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 14 courant, N^o 4820, j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes autorisés à acquérir de Mr Van Dycke, pour les collections de l'Etat, au prix de 2000 francs (frs. 2000.00) deux tableaux de Van Asseet.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

CONTRAT.

Entre Monsieur Ed. Fétis, Président de la
Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture
et de Sculpture de l'Etat, agissant au nom de la
dite Commission et avec l'approbation du Ministre
de l'Agriculture et des Travaux publics d'une part
Et Monsieur Van Dycke, domicilié à Bruxelles, rue
des Comédiens, 38, d'autre part

Il a été convenu et arrêté de quoi suit

Monsieur Van Dycke cède aux Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture de l'Etat et pour la
Somme de deux mille francs, deux tableaux de
D. Van dykloof, représentant des Nies de l'ancienne
Chambre.

Le paiement de cette acquisition aura lieu selon
les formalités d'usage.

Fait en triple à Bruxelles, le 20 avril 1899

Le Cédant

A. Van Dycke

Approuvé

Le Ministre de l'Agriculture p.

Le Ministre

Le Président de la C^m D^{ce},

E. Fétis

DÉCLARATION DE PAIEMENT.

Le Joursigné déclare qu'il lui est dûⁿ
par la Commission Directrice des Musées Nationaux
de Peinture et de Sculpture de l'Etat, la Somme
de deux mille francs, du chef de la cession de
deux tableaux de D. Van dyck, représentant des
vues de l'ancienne chambre, conformément au
contrat en date du 20 avril 1899.

Paris, le 20 avril 1899.

A. W. H. H. H.

No 1000.

Vu:

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire,

Le Président,

M. H. H.

C. L. H.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 7820

OBJET :

Signature des
pièces
de cession.

ANNEXE

Expédié le

22 IV / 99

3

Musée, le 21 IV / 99

(8)

Monsieur Van Dyck
rue de Comédie . 38.

Musée.

Nous avons l'honneur de
vous faire parvenir, sous pli,
en triple expédition chacun,
~~le contre-reçu de la cession~~
~~à l'Etat des deux tableaux~~
~~de D. Vanalsloot, représentant~~
~~des vues de l'ancienne Chambre,~~
la déclaration de paiement
de l'import de F. 9000.
montant du prix d'acquisition
des deux tableaux de D. Vanalsloot
représentant des vues de l'ancienne
Chambre et le contre-reçu
la cession des dits tableaux au
Musée Royal de peinture et
de sculpture de l'Etat.

Recuilly, Monsieur, nous
envoyer en pièces, revêtues de
votre signature, le plus tôt
possible et agréer l'assurance
de notre considération distinguée.

J. L. C. D.
le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 8920

OBJET :

Liquidation

J. A. Dyck
Cableau de Van der Loof
ANNEXE

Expédié le

25 IV / 99

1 Bruxelles 25 IV / 99.

(9)

Monsieur le Ministre des Beaux-Arts

J'ai l'honneur de vous
faire parvenir, sous sept, en
triple expédition, deux sur
papier libre, le contrat signant
la commission d'Etat de deux
parmeaux de D. Van der Loof
représentant des An et l'ancienne
Chambre des An qui sont l'objet de votre
décret 28652 en date du 20 oct.

Pour signifier aux fins de
liquidation, l'expédition
la déclaration de paiement de l'impôt
de 2000 fr. d'un van pour
d'ay, n. 12
Van der Loof de son honte
liquidation

J. A. Dyck
Secrétaire

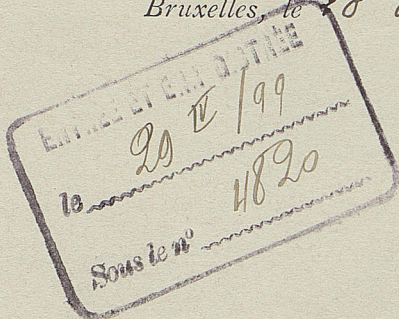
MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux
Publics.

ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS.

N° 28052

1 ANNEXE.

Bruxelles, le 28 Avril 1899.



Transmis à la Commission directrice
des musées royaux de Peinture et
de Sculpture, munie et approu-
vée, requise, une copie, à
joindre, du Contrat qui accom-
pagnerait la lettre du 25 de ce
mois, n° 4820.

Pour le Ministre :

Le Directeur,

E. Verlaan

A la Commission directrice
des musées royaux de Peinture &

Bruxelles.